

3^{ème} réunion annuelle du réseau FRATEL
« Les enjeux de la régulation des réseaux et des services multimédia »
14-15 septembre 2005

Intervention de M. Mohamed BENCHAAOUN
Président par intérim du réseau FRATEL,
Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation
des Télécommunications au Maroc

Monsieur le président de l'Autorité de Régulation des
Communications Electroniques et des Postes

Mesdames et Messieurs les membres des autorités de
régulation,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je suis très heureux de la tenue à Paris pour la troisième
réunion annuelle du réseau Fratel. L'importance que nous
attachons à ces rencontres et que vient de rappeler le
Président de l'ARCEP, Paul Champsaur est effectivement
illustrée par le nombre élevé de participants à cette
assemblée plénière et la qualité des membres du réseau
représentant 25 pays francophones. Je suis tout
particulièrement heureux de saluer la participation de
nouveaux pays ce qui révèle la notoriété grandissante du
réseau, son dynamisme croissant et l'intérêt de ces

manifestations qui permettent de partager les expériences dans un cadre francophone.

Le chemin parcouru montre à l'évidence que FRATEL a su répondre au besoin de dialogue et d'échanges entre les régulateurs de langue française dans l'esprit de la Charte adoptée à Bamako en 2003.

Les objectifs du plan d'action 2005 ont été atteints grâce à l'engagement et à l'implication forte des membres de FRATEL.

Je pense en particulier à l'Autorité de Régulation multisectorielle (ARE) de Mauritanie qui a accueilli le séminaire d'échange d'informations et d'expériences sur le thème de la régulation de l'Internet et les technologies d'accès à Nouakchott en mars dernier. Je pense également à l'Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) du Burkina Faso qui a organisé le cycle de formation qualifiante en régulation des télécommunications à Ouagadougou cette année. Je tiens à remercier pour leur soutien les partenaires de FRATEL notamment : l'Ecole nationale supérieure des Télécommunications de Paris, l'Ecole supérieure multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar, l'Université de Ouagadougou et la Banque mondiale.

Cette 3^{ème} réunion annuelle de FRATEL, organisée par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP), est consacrée aux enjeux de la

régulation des réseaux et des services multimédia. Elle s'inscrit dans la continuité des débats initiés à Nouakchott. Comme au cours des précédentes réunions, je suis convaincu de la pertinence et de la richesse des échanges qui auront lieu durant ces deux jours à Paris.

Mais dès à présent, je souhaite vous soumettre quelques pistes de réflexion pour continuer à assurer la promotion du réseau Fratel. Tout d'abord et naturellement dans le cadre de la francophonie, ensuite auprès d'autres organismes internationaux comme l'Union internationale des Télécommunications (UIT). En effet, à la veille de la seconde phase du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI) qui aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, il me paraît nécessaire que FRATEL fasse entendre sa voix et affirme ses spécificités au plan international en faveur du développement de la société de l'information.

En ce qui concerne la francophonie, je vous propose que le réseau FRATEL inscrive ses actions dans le cadre stratégique décennal de la Francophonie qui a été adopté à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004. Acteur des relations internationales et espace de coopération, la Francophonie se veut une organisation moderne au service d'une communauté mobilisée pour la réalisation des grands idéaux qui l'animent notamment le développement durable et la bonne gouvernance. La démarche prospective de la

Francophonie s'inscrit dans les évolutions possibles du contexte international à moyen terme. Le monde a connu ces dernières décennies des progrès immenses mais leur répartition reste inégale. Les défis que doit relever la communauté internationale dans les dix ans et au-delà tant au Nord qu'au Sud sont de mobiliser les appuis financiers, les savoirs et la volonté politique, d'associer les gouvernements et les autorités locales aux efforts de développement, de réorienter les priorités et les politiques de développement, de renforcer les capacités et de réunir les partenaires du secteur privé et d'une société civile de plus en plus présente et attentive. Affronter ces défis mondiaux ces dix prochaines années et réduire la pauvreté ne pourront se faire sans de multiples partenariats mobilisateurs.

C'est dans ce contexte de mondialisation que les acteurs de la Francophonie doivent réaffirmer leur attachement à l'utilisation de la langue française et mettre l'accent sur un certain nombre de domaines clés tels que :

- l'accès multiplié aux technologies de l'information et de la communication, qui permettent de participer aux marchés mondiaux, de promouvoir la responsabilité politique, d'améliorer la fourniture des services de base et de développer les possibilités locales ;
- le renforcement des capacités, facteur déterminant dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable

dans ses composantes sociale, économique, culturelle et environnementale. Les Etats doivent être également en mesure de mieux saisir les enjeux des grands rendez vous internationaux et de participer en connaissance de cause aux négociations internationales, notamment commerciales. Pour faire mieux entendre leur voix au sein de la communauté internationale, les concertations devront être intensifiées ;

- la bonne gouvernance, c'est-à-dire la mise en place d'institutions et de processus mieux adaptés aux besoins des citoyens, en renforçant leur participation, l'amélioration de la gestion publique et la sécurité juridique.

C'est dans le prolongement direct de ces axes de réflexion que s'est tenue la 16^{ème} session de la Conférence Ministérielle de la CAPTEF (Conférence des Administrations des postes et télécommunications d'expression française) à Rabat la semaine passée en vue de préparer les prochaines échéances internationales comme la seconde phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information mais aussi les autres Conférences de l'UIT comme la Conférence mondiale de développement des télécommunications à Doha en mars 2006 et la Conférence Régionale des Radiocommunications prévue à Genève en mai 2006. Ont été ainsi évoqués les thèmes de la confiance numérique et des innovations

technologiques, comment créer les conditions de la croissance future ? La sécurisation des échanges dématérialisés, la gestion des fréquences dans le cadre de la convergence, le développement des services publics en ligne, la formation et la coopération, la coordination internationale pour mieux anticiper les mutations technologiques.

A l'issue de ses travaux, la CAPTEF a adopté la Déclaration de Rabat pour établir un nouveau modèle de gouvernance de l'Internet qui doit permettre une meilleure coordination des organisations et institutions internationales en vue de créer une culture mondiale de la confiance et de la sécurité sur Internet. La CAPTEF a aussi souhaité rappeler son attachement au principe de « neutralité technologique » et la nécessité d'un « accès équitable aux ressources technologiques ».

Depuis un an, le Maroc s'est engagé dans cette voie en relançant le processus de libéralisation du secteur des télécommunications. Le gouvernement a ainsi adopté une note d'orientations générales pour les années 2004-2008 en novembre dernier pour développer la concurrence sur le fixe et l'accès à l'Internet.

Depuis un an, un certain nombre d'actions ont été réalisées. Tout d'abord, une nouvelle loi a été publiée en novembre 2004, la loi 55-01 modifiant et complétant la loi 24-96. Ce texte a été élaboré pour tirer les enseignements de

l'expérience des premières années de régulation, de l'émergence de nouvelles technologies et permettre la réalisation d'une politique d'aménagement du territoire plus équitable.

Le nouveau texte de loi promulgué le 4 novembre 2004 a introduit de nouvelles définitions, accordé de nouvelles compétences au régulateur et, par suite, plus de visibilité aux opérateurs. La loi 55-01 précise notamment les notions de services à valeur ajoutée, modifie celle de service universel, ajoute celles d'infrastructures alternatives et d'exploitants d'infrastructures alternatives et enfin de boucle locale. Le service universel fait l'objet désormais d'une nouvelle définition qui inclut la fourniture de services à valeur ajoutée comme l'Internet. L'ajout des définitions d'infrastructures alternatives et d'exploitants d'infrastructures alternatives permettra d'intégrer de nouvelles technologies, d'optimiser les investissements des opérateurs existants et d'offrir aux opérateurs entrants la possibilité de louer des capacités excédentaires dans les meilleures conditions. La notion de boucle locale a été introduite en vue de la mise en oeuvre du dégroupage, tout d'abord partiel, puis total conformément à la note d'orientations générales pour la libéralisation du secteur des télécommunications pour la période 2004-2008. L'ANRT a vu ses compétences renforcées en ce qui concerne, d'une part, le respect de la concurrence loyale dans le secteur

des télécommunications, d'autre part, le champ d'application des règlements de litiges, enfin ses pouvoirs de sanctions.

La loi 55-01 apporte plus de visibilité aux opérateurs, d'une part, en ce qui concerne leurs contributions en matière de formation, recherche et normalisation maintenues à 1% avec une répartition claire entre la partie recherche et les parties formation et normalisation, dont 0,25% sont réservés à la promotion de la recherche en matière de télécommunications.

D'autre part, la contribution au service universel est réduite de 4 à 2% du chiffre d'affaires hors taxes, net des frais d'interconnexion. Elle est versée à un fonds d'affectation spéciale destiné à financer des programmes de service universel déterminés par les pouvoirs publics et auxquels les opérateurs peuvent prétendre dans le cadre de licences particulières délivrées après appel à la concurrence.

Enfin, l'ANRT veille à la bonne utilisation des ressources rares notamment dans le cadre d'un plan de numérotation. Elle fixe les conditions d'attribution et de portabilité.

Ce nouveau cadre législatif complété par trois décrets d'application publiés en juillet 2005 a permis d'offrir plus de visibilité aux opérateurs et de sécuriser le processus d'ouverture à la concurrence sur le fixe lancé en février 2005.

La note d'orientations générales avait fixé comme objectifs prioritaires la généralisation de l'accès aux télécommunications à domicile ou en entreprises,

l'augmentation de la capacité des réseaux de longue distance, nationaux et internationaux en vue de développer l'utilisation de l'Internet, et de favoriser la baisse des prix. Le nombre d'opérateurs terrestres a été fixé à 3, pour chaque segment (local, national et international) y compris l'opérateur historique jusqu'en 2008.

C'est dans ce cadre qu'un appel à la concurrence a été lancé le 24 février 2005 pour des licences de « nouvelle génération » appellation consacrant leur neutralité technologique. Trois sociétés ont remis quatre offres globales. A la suite du rapport d'instruction établi début juillet, la société MEDI TELECOM a été attributaire d'une licence « nouvelle génération » pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de boucle locale, d'un réseau interurbain et d'un réseau international. L'évaluation des autres offres relative à une licence fixe avec mobilité restreinte se poursuit et une troisième licence sera octroyée avant la fin du mois de septembre.

Les prochaines étapes du calendrier fixé dans la note d'orientations générales sont les suivantes : dans un délai de 12 mois, soit à l'automne 2006, la mise en œuvre de la présélection ; à l'horizon aussi de mi-2006, le dégroupage partiel de la boucle locale, puis en 2008, le dégroupage total. Dès cet automne et d'ici la fin de l'année sera lancé un appel à concurrence pour les licences 3G.

En ce qui concerne le développement de l'Internet au Maroc, le gouvernement a aussi adopté un programme ambitieux pour la desserte des écoles visant à la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire et secondaire au cours des prochaines années. 9000 établissements sont concernés et seront dotés de 100 000 ordinateurs. Le budget s'élève à un milliard de dirhams alimenté en grande partie par le fonds d'affectation spéciale du service universel.

Voici donc l'expérience du Maroc qui s'inscrit dans le cadre stratégique fixé par le gouvernement mais dont la mise en œuvre relève de la responsabilité de l'ANRT. Le régulateur a ainsi participé directement à la mise en place d'un modèle propre au Maroc, adapté aux réalités économiques et au développement du marché des télécommunications et de l'Internet au Maroc.

Ce premier bilan illustre non seulement la nécessité pour les régulateurs de faire preuve d'ingéniosité mais aussi leurs responsabilités dans le développement d'une concurrence saine et loyale adaptée à leur pays pour un véritable développement durable.

C'est pour cela qu'à mon sens, il appartient aux régulateurs de contribuer à la réalisation de ces objectifs en mettant en commun leur expertise pour créer leur propre modèle de développement des réseaux et des services multimédia.

FRATEL a ainsi un rôle capital à jouer comme catalyseur de toutes ses expériences.

Et eu égard à ce rôle majeur, face aux nouveaux défis qu'impose la gouvernance de l'Internet, je soumets à votre appréciation l'idée d'engager au cours de cette année une réflexion sur les moyens de doter FRATEL d'outils qui lui confèreraient une meilleure reconnaissance de la part des institutions internationales, afin de participer en tant que partenaire de référence au développement du secteur des télécommunications et promouvoir l'action de ses membres. Des contributions écrites et orales pourraient être ainsi soumises dans le cadre des Conférences mondiales ou régionales de l'UIT.

Dans le cadre de la Francophonie, ces outils pourraient permettre à FRATEL d'avoir une plus grande notoriété afin de promouvoir de nouvelles actions de formation et de coopération pour le développement de la Société de l'Information.

Cet axe de réflexion s'inscrit aussi dans « l'approche démocratique, multilatérale, inclusive et transparente de la Gouvernance de l'Internet » retenue lors la première phase du Sommet Mondial de la Société de l'Information à Genève et qui guidera les travaux de la seconde phase à Tunis comme l'a récemment encore souligné la CAPTEF.

C'est donc à la lumière de ces éléments et des modèles initiés dans chaque pays que je vous invite à débattre, durant ces deux jours, de comment doter notre réseau des moyens les plus appropriés pour relever les défis et faire de la société de l'information un outil de progrès et de développement.

Je souhaite aussi plein succès à nos travaux sur le thème « les enjeux de régulation des réseaux et des services multimédia » qui sont dès à présent au cœur de l'actualité au Maroc et certainement dans bon nombre de pays amis au sein de la Francophonie.

Je vous remercie pour votre attention.